

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2015**

Présents : MM. BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoints,
Mmes CHARDONNET, GAURY, PEDEBIBEN, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,
MM. DULUC, MONIER.

Valablement représentés : M. GAZZIERO par M. PONCHATEAU,
M. BALANS par M. BERNADET,
Mme LE LAGADEC par M. DULUC
M. ARDURAT par Mme SERVAND,
M. DUSSOULIER par Mme BANOS.

Excusés : Mme LE GALL, M. TILLET.

Secrétaire de séance : Mme ZAÏRI-AMARAL.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 février 2015.

ÉLECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLÉMENTAIRE :

M. BERNADET donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 11/02/2015 fixant la nouvelle composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens.

Cette recomposition entraîne une augmentation du nombre total de sièges de conseillers communautaires de 30 à 32.

Pour la Commune de Saint-Maixant qui dispose d'un siège supplémentaire, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau conseiller communautaire qui sera élu au scrutin de liste à un tour.

Après appel à candidature, une liste est présentée : Mme BANOS Catherine, M. DULUC Gérard, Mme SERVAND Roseline. M. BERNADET propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Madame BANOS Catherine est élue à l'unanimité comme 5^{ème} Conseillère Communautaire de la Commune de SAINT-MAIXANT pour siéger à la Communauté de Communes des Coteaux Macariens.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

- Vente d'une maison, située 3 Place de l'Église, 485 m², appartenant à M. et Mme COMMET, au prix de 122.000€,
- Vente d'une maison, située au lieu-dit « Mouchac Sud », 5.780 m², appartenant à M. DEJEAN, au prix de 170.000€,
- Vente d'un terrain, situé au lieu-dit « Baudet », 834 m², appartenant à la Société LALANDE MPV, au prix de 40.000€,

Le Conseil renonce à son droit de préemption urbain sur ces biens.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. BERNADET remercie Mme PEDEBIBEN qui a relancé la proposition de visite de la Commune pour l'ensemble du Conseil Municipal.

La date est fixée au samedi 04 juillet 2015.

La journée comprendrait la visite de l'ensemble de la Commune et des bâtiments communaux, et pourrait se terminer par un repas pris en commun avec les conjoints.

Mme PEDEBIBEN se charge de recontacter tout le monde en précisant la date et le programme.

- Mme BANOS informe le Conseil que le 1500^{ème} anniversaire de la mort du Saint Patron de la Commune sera célébré à l'église de Saint-Maixant le 28 juin 2015. Le Secteur Pastoral de Langon délocalisera la messe de 11 heures sur notre Commune. A cette occasion, il serait intéressant de rassembler toutes les informations concernant l'histoire de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BERNADET lève la séance.